

Périodiques non canadiens

parce que la traduction n'était pas prête. A la Chambre, les deux langues officielles jouissent de droits égaux et il en est ainsi depuis 1867, même si bien des gens croient que c'est tout récent. Monsieur l'Orateur, si tous ces traducteurs sont à la disposition de *Reader's Digest*, je suggère que le gouvernement retiennent leurs services.

En terminant, j'aimerais dire ceci au ministre: qu'il réfléchisse un peu plus à la question; qu'il pense sérieusement aux recommandations qui vous ont été faites, en particulier par le député de Cochrane au sujet des directives; qu'il ait une discussion sérieuse avec le ministre du Revenu national avant qu'on s'attaque à cette question des 80 p. 100...

M. Basford: Ne s'agit-il pas plutôt de 70 p. 100?

M. Macquarrie: Le ministre pense que le chiffre a de l'importance. Pour ma part, j'estime que ce que l'on mesure est plus important que le pourcentage. Le ministre confirme ce qu'un vieux professeur avait coutume de dire, à savoir que certains étudiants avaient toutes les aptitudes voulues pour exceller dans les basses notes. Ce n'est pas une question de chiffre, mais plutôt d'objectifs. D'ordinaire, je ne suis pas homme à proposer de ralentir les mesures législatives, mais en ce moment, pour employer une expression familière aux gens de l'Île-du-Prince-Édouard, je pense qu'il serait plus judicieux de mettre le navire en cale sèche et l'examiner encore une fois avant de le mettre à l'eau.

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Monsieur le président, mon but en prenant la parole, à ce moment-ci, n'est pas de donner la réplique à l'éminent professeur de l'Île-du-Prince-Édouard, qui vient de nous parler si savamment. Mais, avant de procéder à exposer mon propos sur la question à l'étude, je voudrais quand même rassurer mon préopinant sur certaines questions qu'il s'est posées.

Tout d'abord, je dois dire que son intervention me rassure moi-même. J'hésitais un peu à entrer dans le débat, étant donné que des obligations ministérielles m'avaient forcé d'être absent de la Chambre la semaine dernière, au moment où une partie du débat s'est déroulée. Mais je crois que mon préopinant était absent, lui aussi, car il a soulevé des questions qui étaient déjà résolues avant même qu'il n'en parle ou qu'il ne prenne lui-même la parole.

Par exemple, je ne comprends pas comment il peut encore parler de la question du contenu canadien quand je lis dans le discours que le ministre a fait pour présenter le projet de loi à la Chambre exactement ceci:

Contrairement à l'opinion formulée récemment dans l'éditorial d'une de nos principales revues financières...

Et je devrais dire contrairement à l'opinion qui vient d'être formulée par notre collègue de l'autre côté de la Chambre.

... il n'est pas nécessaire qu'un périodique offre un pourcentage minimum de «contenu canadien» pour qu'il soit considéré comme canadien aux termes de la législation fiscale. Il doit être clair pour tous que le fait, pour un magazine, de «ne pas être sensiblement le même» qu'un périodique imprimé, rédigé ou publié hors du Canada, ne signifie pas que son contenu doit être, en partie ou dans sa totalité, d'origine canadienne. Il lui suffit de publier des articles dont la plupart diffèrent de ceux qu'on trouve dans son équivalent étranger.

Il me semble que ces mots dissipent d'avance toutes les inquiétudes que vient d'exprimer l'honorable député sur la question du contenu canadien.

[M. Macquarrie.]

Je voudrais le rassurer, en second lieu, sur les craintes qu'il éprouve de voir les gens voter selon des lignes de parti au sujet de ce projet de loi. Je voudrais dire à mon honorable ami que, pour ma part en tout cas, c'est une accusation qu'il ne pourra pas formuler. En effet, au moment où ce problème s'est posé pour la première fois il y a 12 ou 13 ans, j'étais journaliste, j'appartenais à la profession qui se trouve en cause aujourd'hui, et j'ai exprimé sans aucune équivoque mes objections contre les exceptions faites en faveur de *Time* et de *Reader's Digest*, deux des publications, en passant, les plus riches, les plus gavées d'argent du monde entier qui n'ont pas besoin de la charité canadienne pour continuer leur carrière.

Je voudrais enfin le rassurer sur les questions irrésolues dont il vient de parler et qui l'ont conduit à conseiller au secrétaire d'État (M. Faulkner) de mettre son projet de loi en cale sèche. Je pense que cette question a été trop longtemps en cale sèche. Il me semble que le député avec sa déjà longue expérience parlementaire, en dépit de son âge tendre, doit savoir que l'endroit le plus favorable pour résoudre des questions qui restent irrésolues, qui peuvent causer à l'honorable député des inquiétudes tout à fait légitimes, l'endroit désigné pour ce faire c'est le comité. Au lieu de recommander au ministre qui a tiré cette question de la cale sèche pour la remettre à flot, au lieu de lui demander de la remettre en cale sèche, il devrait la laisser à flot, la déferer au comité par un vote majoritaire de la Chambre, ou mieux encore, par le consentement de la Chambre. En comité, comme il le sait très bien, on peut résoudre des questions irrésolues. On peut dissiper les inquiétudes qui nous travaillent. On peut obtenir les précisions qu'on n'avait pas obtenues jusqu'ici. Et, surtout, on peut faire avancer un projet de loi dont c'est l'opinion de l'immense majorité de la Chambre, qu'il devrait devenir loi le plus tôt possible.

Je reviens à mon propos, monsieur le président, celui qui me porte à me lever au cours de ce débat. Il consistera d'abord à souligner l'importance de la mesure du point de vue de la radiodiffusion canadienne. Je ne crois pas que cet aspect de la question ait été contesté de façon très vigoureuse par qui que ce soit à la Chambre. Mais je voudrais qu'au dossier du projet de loi apparaisse la rationalisation des dispositions du projet de loi relatives à la radiodiffusion. De quoi s'agit-il du point de vue de la radiodiffusion? Il s'agit de postes situés dans les grands centres urbains américains, voisins des grands centres canadiens. Mais souvent aussi, il s'agit de postes de télévision intentionnellement situés à la frontière canadienne. Dans les deux cas, il s'agit évidemment d'exploiter le marché canadien à travers la frontière.

● (1550)

On n'a qu'à voir l'importance, pour certains postes visés, des villages et des petites villes où ces postes sont construits. L'importance de ces villages et de ces petites villes ne justifie en rien, dans plusieurs cas, l'importance des postes eux-mêmes. C'est l'indication la plus claire qu'il s'agit non pas d'enrichir à même les ressources américaines le système de radiodiffusion américain, ce qui est une fin honorable à poursuivre pour nos voisins du sud, mais il s'agit le plus souvent d'une exploitation systématique du marché canadien de la radiodiffusion, un marché qui n'est pas assez grand par lui-même pour que nous, Canadiens, décidions d'en abandonner des pans entiers à des radiodiffuseurs qui ne sont pas de notre pays.

Si l'on doutait qu'il s'agit surtout, dans de nombreux cas, d'exploiter le marché canadien, il suffirait de considérer le